

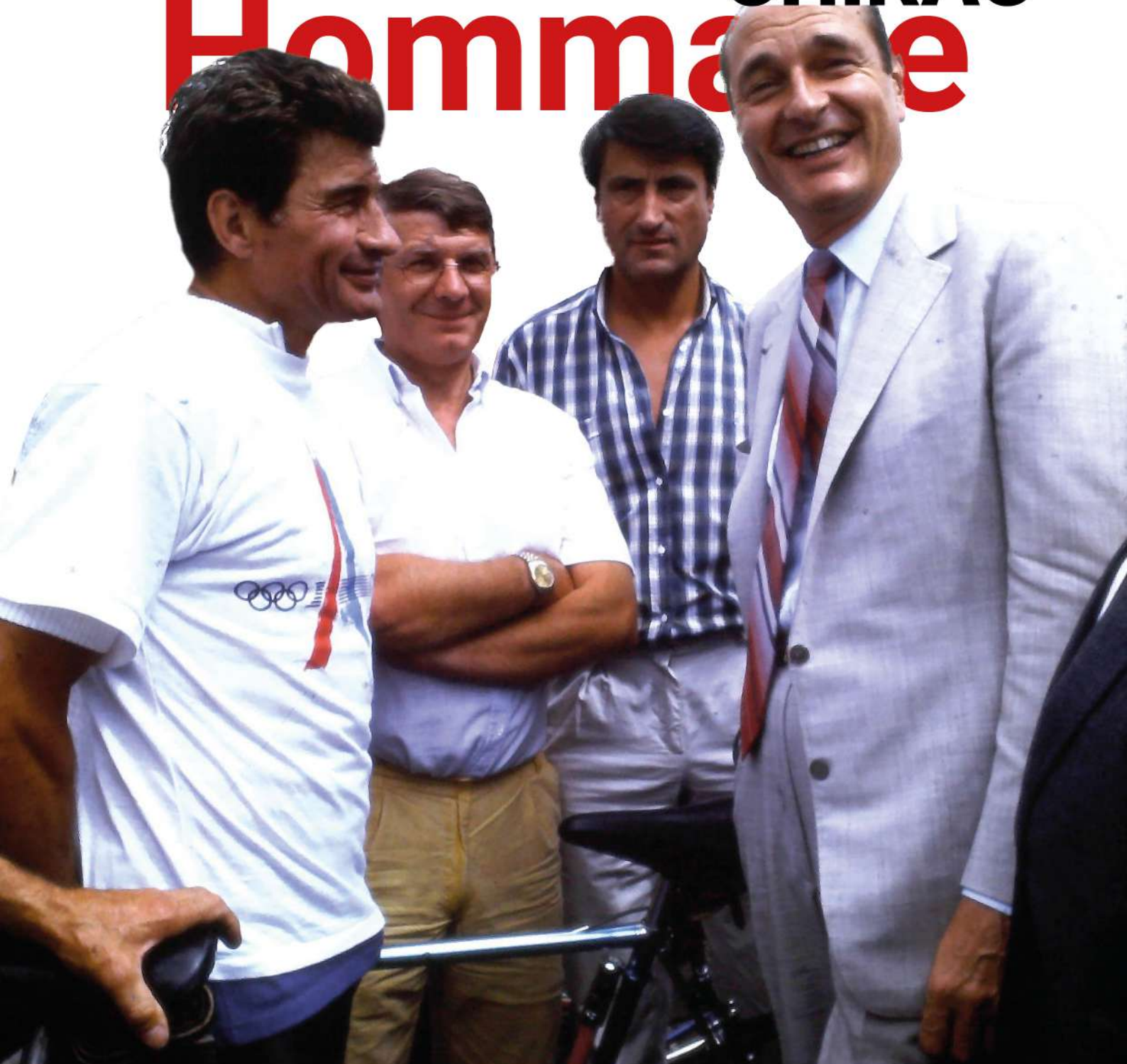
RANDONNÉE CYCLISTE

sur la route du Tour

de SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT à SARRAN

Mercredi 26 août 2020

Raymond
POULIDOR Jacques
CHIRAC
Homme



Randonnée Cycliste SUR LA ROUTE DU TOUR de Saint-Léonard à Sarran Hommage à Raymond POULIDOR et Jacques CHIRAC

Mercredi 26 août 2020

Le 10 septembre prochain, la douzième étape du Tour de France Chauvigny-Sarran sillonnera les routes du Limousin.

En prologue de ces moments qui appartiennent déjà à l'histoire, les associations, Bugeat-Athlétisme, les amis de Raymond Poulidor et André Dufraisse, ainsi que la Fondation Chirac organiseront le mercredi 26 août une randonnée cycliste "Sur la route du Tour, Saint-Léonard-Sarran, Hommage à Raymond Poulidor et Jacques Chirac".

Selon la volonté des organisateurs, cette manifestation se veut témoignage de reconnaissance envers ces deux personnages emblématiques qui ont, dans des registres différents, gagné le cœur des français.

Raymond Poulidor a donné de belles heures à la légende du cyclisme.

Quant à Jacques Chirac, il fut toujours fidèle à l'aventure de la petite reine, particulièrement sur les terres de Corrèze. En 1982, il s'engagea aux côtés de Raymond Poulidor et Bernard Hinault pour la renaissance du fameux Bol D'Or des Monédières disparu en 1967 (C'est d'ailleurs Raymond Poulidor qui avait remporté la dernière édition)

En 1987, 1998 et 2001, il fut un précieux soutien pour son épouse Bernadette dans l'épopée du Tour de France avec les étapes de Chaumeil, Gare de Corrèze et Sarran.

La randonnée à allure régulée sera organisée sous le contrôle technique de la fédération française de cyclisme (comité départemental de la Corrèze et club de Chamberet).

60 cyclistes seront retenus pour ce challenge de la mémoire qui accueillera également sur le final une vingtaine de résidents de la Fondation Chirac. Ce nombre pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Sur l'itinéraire, il faudra noter à Linards, un clin d'œil au cher Antoine Blondin ; et après une halte-ravitaillement à Chamberet, retrouver l'esprit du Bol d'Or, de Paris-Corrèze et le souvenir de Jean Ségurel et Laurent Fignon à Chaumeil. Le final conduira le peloton devant le musée du président Chirac.

En revisitant quelques belles pages du livre d'or du cyclisme, ce beau challenge ouvrira la route de la grande étape du Tour.

PROGRAMME :

- A partir de **8h30** : Accueil Saint-Léonard
- **8h30 – 9h30** : Signature des feuilles de départ
- **9h** : Dépôt de gerbe au jardin aux souvenirs
- **10h** : Départ
- **11h** : Linards . Clin d'œil à Antoine Blondin
- **12h – 13h30** : Arrêt ravitaillement Chamberet
- **15h30** : Arrêt Chaumeil : Hommage à Jean Ségurel et Laurent Fignon, animation Accordéon
- **16h15** : Passage au Suc au May / Départ de Saint Augustin cyclistes Fondation Jacques Chirac, Bugeat Treignac Athlé
- **17h** : Croix Saint Jean. Regroupement Fondation Jacques Chirac, Bugeat Treignac Athlé
- **17h30** : Arrivée à Sarran : Apéritif d'honneur, photo, animation accordéon, remise du poster collector

Randonnée Cycliste SUR LA ROUTE DU TOUR de Saint-Léonard à Sarran
Hommage à Raymond POULIDOR et Jacques CHIRAC
Mercredi 26 août 2020

-

REGLEMENT

Article 1 : La randonnée cycliste de Saint-Léonard à Sarran, est organisée en hommage à Raymond POULIDOR et Jacques CHIRAC. Elle est co-organisée par BUGEAT TREIGNAC ATHLE, l'association des amis de Raymond POULIDOR et André DUFRAISSE et la Fondation Jacques CHIRAC. Elle s'inscrit aussi le cadre de l'appel à projets du Conseil départemental de la Corrèze, afin de participer à la promotion de la Corrèze et du vélo dans le cadre du prochain Tour de France.

Article 2 : La randonnée cycliste de Saint-Léonard à Sarran est organisée le mercredi 26 août sous le contrôle technique du Comité départemental de cyclisme de la Corrèze FFC et du club Sports Loisirs Chamberet. La randonnée se déroulera sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme.

Article 3 : Outre sa finalité promotionnelle, cette manifestation a pour objet d'allier la pratique de la randonnée cycliste et le tourisme, et ne présente aucun caractère de compétition. Elle ne donnera pas lieu à classement.

Article 4 : La randonnée cycliste de Saint-Léonard à Sarran emprunte le parcours de l'étape 12 du Tour de France Chauvigny-Sarran sur la portion Saint-Léonard de Noblat-Sarran (103.5 km). Le départ a lieu à Saint-Léonard de Noblat à 10 Heures.

Article 5 : L'épreuve est ouverte à tous, sous réserve d'avoir au minimum 15 ans. Pour les mineurs obligation de l'autorisation du représentant légal et d'être accompagné par un adulte. Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat de non contre-indication de la pratique cycliste d'une durée de moins de 1 an au jour de la randonnée est obligatoire.

Article 6 : Les participants devront obligatoirement respecter le code de la route et se conformer aux injonctions des agents de la force publique et des responsables de l'organisation. Le port du casque est obligatoire.

Article 7 : L'organisation assurera la régulation de la vitesse des participants. A cet effet, un véhicule officiel précèdera la tête du peloton. En aucun cas, les participants ne pourront doubler ce véhicule ouvreuse sans s'exposer à l'exclusion de la randonnée.

Article 8 : Le nombre de participants est fixé à 60. Ce nombre pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Article 9 : L'inscription est fixée à 15 €. Elle comprend les ravitaillements (plateau repas midi), le poster collector. Non compris le dîner "tête de veau" à Sarran.

Article 10 : Les participants devront prévoir le matériel classique de dépannage, y compris pour les vélos à assistance électrique. Ils devront également prévoir leur liaison départ-arrivée; en effet aucune navette n'est organisée.

Article 11 : Chacun est responsable de son matériel. En cas de vol ou de dégradation, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable.

Article 12 : Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la randonnée pour faire des reportages ou des vidéos à titre promotionnel et non commercialisés. Les images ne seront utilisées que dans ce cadre strict. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image dans le cadre convenu.

Article 13 : Les inscriptions devront être adressées à Bugeat Treignac Athlé - 8 rue de la république - 19170 BUGEAT à l'aide du bulletin d'engagement ci-dessous avant le 08 août 2020.

Contact Organisation : François DESPROGES / fdesproges@orange.fr / 06 70 72 60 61

Contact Technique : Jean Bernard CHAZETTE / jeanbernard.chazette@sfr.fr / 06 31 69 43 43

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement en fonction de la situation sanitaire du moment.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Email :

Club : Licence: FFC :

Autre fédération cycliste précisez :

Non licencié; ci-joint mon certificat médical de non contre indication de moins d'un an (*cf art 5*)

- Inscription participant (*plateau repas midi compris*)..... 15 €
- Plateau repas accompagnateur repas mi..... ___ x 10 € ... = ___ €
- Option dîner tête de veau ___ x 20 € ... = ___ €
- Total à régler... ___ €

Chèque à l'ordre de Bugeat Treignac Athlé

Le Signature

Participation des mineurs à partir de 15 ans

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné M/Mme

N° téléphone.....

Autorise mon fils/ma fille/autre.....

Né le à participer à La randonnée cycliste de Saint-Léonard à Sarran accompagné d'un adulte.

Fait à

Le Signature